

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age](#) Item [Bonnaud-Delamare \(Jean Bodin. La paix\) I. | Les institutions de paix en Aquitaine III. L'Eglise appelle aux armes.](#)

Bonnaud-Delamare (Jean Bodin. La paix) I. | Les institutions de paix en Aquitaine III. L'Eglise appelle aux armes.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0087

SourceBoite_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bonnaud-Delamare, Roger](#)

Références bibliographiques[Société Jean Bodin, La paix](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Bonneval De Courcy
(J. Rodière - La pie)

Les institutions de paix en Aquitaine ⁸⁷
L'Épiscopat, les armes.

L'Église avait de remède à son mal de paix.
Lors de paix que le duc d'Aquitaine avait ordonné à
son mal (concordat de Poitiers)

Mais le pouvoir de paix (en septembre 1033, le
duc Guillaume le Gros et son fils aîné ne le couvrent d'aucun
côté, les gens qui ne la rendent.

En 1038, l'archevêque Bourges réunit le
concile. Il fut décidé que les évêques ayant
au moins 15 ans devaient mener la guerre contre
les violateurs du pacte de paix. L'évêque qui n'avait
pas remis l'œuvre de son.

Au contraire, les évêques devaient servir la messe
sans armes, la messe devaient conduire la paix en
bonnant de la bannière.

Les évêques ont aussi concilié les évêques
(ce qui est une coutume venue de Bourgogne
et le pacte de paix)

Les évêques ont interdit la vente de la
1^{ère} ~~par~~ ligne de la paix. (c'est la loi de la paix
armée contre la violence. Il n'y a pas de guerre de
justice (cf au concile de Poitiers où le duc ~~avait~~
prescrit la parution de couples d'armes in
bannière)

Il faut peut être rapprocher ces notions
de l'épître de "Acéphales" (début du XI^e) et
Album de Fleury a moi : les acéphales répondent
"sine capite" ; déchirant leur propre robe de
noblesse, et "mordant les faces praelicant."
cette épître d'init à l'inter de un monde, c'est
(Mot un peu maladroite en l'été, à Milan, contre le
même sinistre).

Dans un récit ultérieur contre le motif de
s'élancer sur Loire, il est dit que Aimon se put
contre le Eude ~~à l'été~~ (de Blois, ou de Dole ?) à
mettre le serment. Aimon avait réuni ce auxiliaire
et pour le d'archevêque d'été avait été d'archevêque
armé.

A, se rapprocher cette jeune empire, avait ~~un~~ ¹²⁰⁰
l'archevêque l'archevêque en l'été 2 trouper. A l'archevêque
l'archevêque, le soldat de l'archevêque pour le l'archevêque
avoir le l'archevêque, une qui l'archevêque l'archevêque, à l'archevêque
quelle monnaie. Ils sont d'archevêque et massacrer le
lui l'archevêque.

474-487.